



DECISION DU MAIRE

Nous, Christophe PILCH, Maire de Courrières,

Acte
Administratif
N° 2023/035

*Décision sollicitant
une subvention
d'investissement
auprès de la Caisse
d'Allocations
Familiales du Pas-de-
Calais pour financer
l'achat d'une chambre
froide destinée au
stockage alimentaire et
de vestiaires enfants
pour la crèche « La
Ribambelle »*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment l'Art. L.2122-22,*

*Vu la délibération n° 20/21 du Conseil Municipal en date
du 23 mai 2020 et notamment l'alinéa 22,*

*Vu la politique d'action sociale de la Caf du Pas-de-Calais
relative à l'attribution de subventions d'investissement 2023
votées par le Conseil d'Administration,*

*Considérant le projet d'achat d'une chambre froide
destinée au stockage alimentaire et de vestiaires enfants pour la
crèche « La Ribambelle »,*

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: *De solliciter une subvention d'investissement auprès de
la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour financer l'achat
d'une chambre froide destinée au stockage alimentaire et de vestiaires enfants
pour la crèche « La Ribambelle ».*

ARTICLE 2: *De signer les documents administratifs afférents à la
demande, l'obtention et l'encaissement de la subvention d'investissement.*

ARTICLE 3: *Les recettes seront inscrites aux budgets correspondants et
le Conseil Municipal sera informé de la présente décision dès la prochaine
réunion de l'Assemblée. Le présent acte sera publié au recueil des actes
administratifs de la Commune ce jour.*

Fait à Courrières, le 14 Avril 2023

Le Maire,



Christophe PILCH.